
Rapport relatif aux comptes rendus opératoires et aux comptes rendus d'anatomopathologie

Document soumis au conseil d'administration du 27 Février 2009

Contexte :

La définition d'un contenu minimum des comptes rendus anatomopathologiques et des comptes rendus opératoires s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement du dispositif d'autorisation des établissements de santé pour les traitements du cancer, et plus précisément au sein du 3ème point des critères d'agrément pour la pratique de la chirurgie des cancers, tel qu'adoptés par le Conseil d'administration du 20 décembre 2007 : « *Le dossier du patient contient nécessairement le compte rendu de la réunion de concertation pluridisciplinaire, ainsi qu'un compte rendu anatomopathologique et un compte rendu opératoire contenant au moins les éléments définis par l'Institut national du cancer* ».

Les éléments minimums attendus des comptes rendus d'anatomopathologie et des comptes rendus opératoires correspondent aux données essentielles à la prise en charge des malades.

Eléments minimums des comptes-rendus d'anatomopathologie

L'accès aux données d'anatomopathologie est aujourd'hui nécessaire à plusieurs titres :

- l'adéquation aux critères d'agrément,
- le partage de l'information diagnostique entre médecins,
- l'évaluation de l'impact des programmes de dépistage,
- le fonctionnement du système de surveillance des cancers et des registres,
- l'observation continue du nombre de cas, de leur répartition et de leur typologie, permettant de disposer de données actualisées récentes pour le pilotage de la lutte contre le cancer,

Les comptes-rendus d'anatomopathologie constituent ainsi un élément clef de la construction et la réussite de ce dispositif d'ensemble.

Des comptes-rendus fiches standardisés (CRFS) ont été élaborés, entre 2005 et 2007, avec la Société Française de Pathologie (SFP) pour 24 localisations cancéreuses et sont en ligne sur les sites de l'INCa et de la SFP. Ils comportent à la fois des items indispensables pour la prise en charge des patients et d'autres relevant plus d'un avis expertal. Ces fiches sont peu utilisées, parce que non encore intégrées dans les logiciels des laboratoires et jugées trop complexes, par les représentants des professionnels en particulier du secteur privé, pour être utilisées en routine. D'autre part, la profession est en cours de discussion avec la CNAMTS quant à des revalorisations tarifaires, ce qui induit une forte situation de tension.

Face à cette situation, une discussion a été engagée avec les représentants des pathologistes : la SFP, l'Association Française d'Assurance Qualité en Anatomie Pathologique (AFAQAP) et le Syndicat des Médecins Pathologistes Français (SMPF).

Dans ce cadre, il a été convenu que les actions concernant les comptes-rendus d'anatomopathologie allaient se dérouler en deux étapes. La détermination des éléments minimums essentiels du compte-rendu d'anatomopathologie allait constituer une première étape du dispositif à visée clinique. Leur utilisation devra répondre aux critères d'agrément (autorisations cancer). La finalité de l'utilisation des données d'anatomopathologie devant être plus large (registres, surveillance InVS, dépistage, DCC), la définition d'items standardisés constituera une seconde étape du dispositif, qui s'appuierait dans une large mesure sur le travail déjà effectué avec l'informatisation des CRFS.

L'INCa a souhaité définir ces éléments minimums en concertation et en accord avec les représentants des professionnels impliqués. Fin juillet, l'INCa et la SFP ont transmis pour avis l'ensemble des CRFS à l'AFAQAP et au SMPF. En retour, les représentants de la SFP, de l'AFAQAP et du SMPF ont transmis à l'INCa le 04 novembre 2008 un document générique décrivant les éléments minimums des comptes-rendus d'anatomopathologie communs à toutes les pathologies. Celui-ci s'appuie sur les CRFS qui sont considérés par les pathologistes comme des référentiels et des recommandations nationales pour l'anatomopathologie.

Ce document générique doit cependant être décliné suivant les différentes localisations tumorales. Un groupe de travail restreint, composé de deux pathologistes du secteur libéral, d'un pathologiste d'un hôpital général et d'un pathologiste d'un CHU, a été mis en place à cet effet pour l'équipe des anatomopathologistes. Les représentants de la SFP, de l'AFAQAP et du SMPF ont ensuite transmis conjointement à l'INCa le 13 janvier 2009 neuf fiches contenant les items minimums d'un compte-rendu d'anatomopathologie pour les pathologies suivantes :

- Sein (biopsie et pièce opératoire)
- Prostate (biopsie et pièce opératoire)
- Poumon
- Thyroïde
- Rein
- Côlon-rectum
- Mélanome

Ces localisations représentent 63 % des nouveaux cas de cancers en France.

Les pathologistes se sont engagés à remettre à l'INCa les éléments minimums des comptes-rendus d'anatomopathologie pour les autres pathologies d'ici le 31 mars 2009.

Ces documents, définissant les éléments attendus des comptes-rendus d'anatomopathologie, sont sous la responsabilité de l'INCa. Ils seront édités en mars 2009 et transmis aux établissements autorisés, aux ARH et aux professionnels.

La qualité attendue est fonction de la qualité de l'échange pluridisciplinaire entre acteurs sur les éléments garantissant la traçabilité et l'engagement de chaque discipline et des services ou établissements concernés.

Les comptes-rendus anatomopathologiques contiennent de ce fait quatre types d'informations :

- Des informations liées à l'identification du patient et du médecin préleveur (sous la responsabilité de l'établissement autorisé où a été effectué le prélèvement). Cette partie sera commune aux comptes-rendus opératoires qui devront être insérés dans le dossier du patient, dans le cadre du 3ème point des critères d'agrément pour la pratique de la chirurgie des cancers.
- Des informations liées à l'organe prélevé (sous la responsabilité du préleveur),
- Des informations décrivant l'histopathologie du prélèvement transmis,
- Des informations permettant de classer au mieux la tumeur (pTpN) dans la classification UICC (si applicable).

Ces documents sont datés et seront revalidés annuellement.

Éléments minimums attendus des comptes rendus opératoires (CRO) :

A l'instar des comptes rendus d'anatomopathologie, les éléments minimaux attendus des comptes rendus opératoires sont définis par l'Institut national du Cancer. A cette fin, lors de l'élaboration des critères d'agrément en chirurgie des cancers, les sociétés savantes ont été saisies pour la définition de ces éléments minimaux.

Un CRO sera élaboré pour chacune des 6 spécialités chirurgicales identifiées dans les critères d'agrément et soumises à seuils : chirurgie carcinologique mammaire, thoracique, digestive, urologique, thoracique et gynécologique.

C'est dans ce cadre que des propositions d'éléments minimums de CRO ont déjà été finalisées, notamment en chirurgie carcinologique thoracique par la Société française de chirurgie thoracique et cardio-vasculaire et issues des recommandations co-labellisées INCa/HAS publiées en 2008. Les autres sociétés savantes concernées sont en cours de finalisation des CRO.

Une réunion se tiendra début Mars pour valider les formats définitifs avec les représentants des professionnels.